Journal de COPPET

Numéro 25 septembre-décembre 2016

Sondage

Apaisement de la traversée du bourg de Coppet – Résultats du sondage adressé à la population

Pour plus de détails › 4

© Elise Gaud de Buck / lelgo.com

Editorial

Peu de villages peuvent se targuer d'avoir abrité en leurs murs un personnage célèbre et, qui plus est, a marqué l'histoire. En s'installant au Château et en créant le «groupe de Coppet», Germaine de Staël a laissé chez nous une empreinte indélébile et a contribué au rayonnement de notre bourg.

Cette grande dame, à la fois écrivain et révolutionnaire sera fêtée comme il se doit en 2017, année du bicentenaire de sa mort. Les événements liés à cet anniversaire débuteront en douceur début 2017 et se termineront le week-end des 30 septembre/1er octobre. Sans dévoiler le programme, jalousement gardé secret, j'invite les habitants de Coppet à réserver les dates des 11,12 et 13 juillet qui les emmèneront dans un voyage très particulier et hors du temps dont les guides seront Napoléon et Mme de Staël. On se réjouit d'ores et déjà de ce moment!

Début octobre, et dans le but d'aiguiser votre curiosité, plusieurs panneaux comportant l'affiche ci-dessus seront posés à travers le bourg. Ceux-ci seront également un hommage rendu à l'occasion des 250 ans de sa naissance.

Preuve que la châtelaine de Coppet a été un témoin important de l'histoire de France, M. Stéphane Bern et son équipe de «Secrets d'Histoire» se sont rendus sur place pour filmer ses appartements et interviewer un membre direct de sa famille ainsi que des historiens qui ont compris l'influence historique que la fille de Necker a eue pendant la révolution et qui se plaisent à nous la transmettre.

Cette émission, diffusée en juillet de cette année a eu des retombées importantes qu'il convient de souligner: trois millions de téléspectateurs l'ont regardée, la page Wikipédia sur Mme de Staël a passé de 200 à 7'000 visites par jour. Enfin, le site internet du Château a vu sa fréquentation multipliée par 10! Tout cela est de fort bon augure pour notre tourisme!

L'histoire est le fondement de notre civilisation – nous ne pouvons l'ignorer –, car elle nous sert de guide permanent dans notre évolution. Soyons donc reconnaissants à Mme de Staël de s'être installée ici et de nous servir désormais d'ancrage quotidien.

Isabelle Naville

Informations pratiques

Greffe
Lundi et mercredi: 08h30-11h30
Mardi: 07h00-11h30
Jeudi: 13h30-18h30
Vendredi: fermé
Tél. 022 960 87 00
administration@coppet.ch

Buvette du Port
Du 20 septembre au 30 octobre
Tous les jours: 10h00-19h00
Tél. 077 471 06 45

Patinoire de Terre Sainte
Du 12 novembre 2016 au 4 mars 2017
Hors des périodes des vacances scolaires:
du mardi au dimanche
Durant les périodes des vacances scolaires:
toute la semaine
Heures d'ouverture et informations:
www.coppet.ch - rubrique «Loisirs et sports»
Tél. buvette: 079 256 48 16
Tél. patinoire: 077 471 06 45

Commune

Rapport d'activités du Conseil communal

Les préavis, les rapports des commissions et les procès-verbaux peuvent être consultés sur notre site internet sous la rubrique «politique».

Depuis la parution de la dernière édition du Journal de Coppet, le Conseil communal a siégé à deux reprises, les 20 juin et 29 août 2016. Durant ces séances, les membres de l'organe délibérant ont notamment traité les points suivants.

Lundi 20 juin 2016

Préavis n° 22/2015-2016 relatif aux comptes communaux 2015. **Accepté.**

L'exercice 2015 a laissé apparaître un excédent de charges de CHF 1'176.99 après amortissements obligatoires. Il peut donc être considéré comme équilibré dans son ensemble et la Municipalité espère qu'il en soit de même à l'avenir compte tenu de la future révision de la péréquation cantonale et des conséquences de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) qui auront des effets négatifs sur nos finances.

Préavis n° 23/2015-2016 relatif au rapport de gestion 2015. **Accepté.**

Ce rapport détaille principalement les éléments non financiers de la gestion communale, et l'activité de chaque dicastère y est décrite.

Motion des membres de la commission de gestion relative au loyer du dépôt de la voirie.

La commission de gestion estimant que la charge locative du dépôt de voirie est très élevée, ses membres ont déposé une motion demandant que l'utilisation des locaux soit rationnalisée afin de pouvoir réduire la surface louée. Cette motion a été prise en considération par le Conseil communal et transmise pour étude à la Municipalité.

Lundi 29 août 2016

(sous réserve de modifications ultérieures, l'ordre du jour exact de la séance n'étant pas connu lors de l'impression de la présente édition)

Préavis n° 01/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 27'000.- pour l'acquisition de matériel informatique. **Accepté**

Il est devenu nécessaire d'adapter la capacité de notre serveur, initialement dimensionné pour répondre aux besoins de moins de postes de travail. De plus, l'installation de nouvelles applications et la mise à jour de celles existantes, toujours plus gourmandes en matière de capacité de stockage et de traitement, accentuent ce phénomène de sous-dimensionnement. Afin de remédier à cette situation, la solution retenue est la conservation de l'ancien serveur et l'installation d'un nouveau afin de répartir les différents besoins sur les deux machines. En outre, les membres de la Municipalité ont besoin de pouvoir accéder à leurs fichiers de travail de manière permanente. L'utilisation d'un ordinateur leur est nécessaire tant dans les locaux de l'administration qu'à leur domicile ou dans les lieux externes où se déroulent de nombreuses séances. Il est donc prévu l'acquisition d'ordinateurs portables pouvant être connectés à une station d'accueil.

Préavis n° 02/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 32'400.- pour le financement de l'étude préliminaire de la création d'un passage inférieur piétons/vélos à la gare de Coppet. **Accepté**

Au vu de l'augmentation attendue de la fréquentation de la gare de Coppet d'ici à 2030-2040, la capacité d'accueil du quai central et de ses accès risque d'être insuffisante à moyen terme. C'est pourquoi les CFF lanceront cette année une étude préliminaire afin de définir les variantes de son redimensionnement. La participation financière de la commune permettra d'étudier les questions liées à la mobilité, à savoir:

- *le positionnement d'un éventuel nouveau passage inférieur qui relierait les secteurs est et ouest des voies en vue de leur éventuel futur développement;*
- *le dimensionnement de ce passage afin qu'il puisse être transitant et adapté à la mobilité douce piétons/vélos.*

Un montant de CHF 10'000.- versé par le Conseil régional viendra en déduction de la participation communale à cette étude.

Afin de faciliter le fonctionnement des autorités communales durant la législature, la Loi sur les communes prévoit la possibilité, pour le Conseil communal, de déléguer certaines de ses compétences à la Municipalité qui peut dès lors traiter bon nombre de dossiers courants sans les présenter pour décision à l'organe délibérant. Par le biais de son rapport de gestion annuel, la Municipalité doit par la suite rendre compte au Conseil communal de l'utilisation qu'elle a faite de ces autorisations générales. Celles-ci, valables pour la durée de la législature, sont décrites ci-après.

Préavis n° 03/2016-2017 relatif à l'autorisation générale à accorder à la Municipalité pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières. **Accepté**

Cette délégation de compétences permet notamment à la Municipalité:

- *d'acquérir et d'échanger des terrains afin de réaliser des aménagements routiers;*
- *de procéder à certaines opérations dont la réussite est fonction de facteurs de discrétion et de rapidité;*
- *de traiter certaines opérations (acquisitions, constitutions de servitudes, droits de superficie, etc.) relatives à des bâtiments ou aux canalisations, aux routes, aux trottoirs, etc.;*
- *de ne pas passer devant le Conseil communal pour ajuster sa part de capital-actions détenu dans la société Arsco SA, laquelle est régulièrement adaptée en fonction de la population résidante.*

Les limites suivantes, par ailleurs inchangées par rapport à la législature précédente, ont été fixées par le Conseil communal:

- *CHF 100'000.- par cas pour les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;*
- *CHF 800'000.- par cas, représentant le montant maximum global pouvant être engagé en une ou plusieurs fois, pour des seules acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières nécessitant célérité et discrétion.*

Préavis n° 04/2016-2017 relatif à l'autorisation générale à accorder à la Municipalité pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition et l'aliénation de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités pour la législature 2016-2021. **Accepté**

Cette délégation de compétences permet à notre commune de participer à des sociétés ou associations dont l'activité revêt un intérêt particulier pour elle en obtenant, en tant que membre, certains avantages ou un droit de regard et d'information. Compte tenu du fait que ces objectifs peuvent être atteints au moyen de participations restreintes, une limite de CHF 20'000.- par cas, identique à celle de la précédente législature, a été fixée par le Conseil communal. A noter qu'une telle autorisation générale est exclue pour les sociétés et entités de droit public ou de droit privé se voyant confier, par la commune, l'exécution de tâches publiques.

Préavis n° 05/2016-2017 relatif à l'autorisation générale à accorder à la Municipalité pour l'acceptation de legs et de donations affectés de conditions ou de charges, ainsi que l'acceptation de successions pour la législature 2016-2021. **Accepté**

Cette autorisation générale ne concerne pas les legs et donations qui ne présentent ni charge, ni condition, l'acceptation de ceux-ci étant de la compétence de la Municipalité. Par contre, il peut arriver que des legs ou donations induisent des charges, récurrentes ou ponctuelles. Afin d'éviter de solliciter le Conseil communal pour des cas dont l'acceptation ne présente qu'une faible charge, une limite de charges annuelles de CHF 10'000.- par année et par cas a été fixée par le Conseil communal. En ce qui concerne les successions, la délégation de compétence octroyée comporte une limite de CHF 100'000.- d'actifs nets, sachant que ne peuvent être acceptées que les successions ayant préalablement été soumises au bénéfice d'inventaire.

Préavis n° 06/2016-2017 relatif aux autorisations générales de plaider. **Accepté**

d'avril à août 2016

De telles autorisations sont octroyées en tenant compte des situations dans lesquelles la commune agit en tant que défenderesse et celles où elle est demanderesse. Une telle distinction se justifie du fait qu'il serait incompréhensible que la commune, actionnée en justice, ne puisse défendre ses intérêts du seul fait de l'absence de pouvoirs conférés à son Exécutif. Dès lors, l'autorisation générale de plaider est non limitée par une quelconque valeur litigieuse lorsque la commune agit en tant que défenderesse. La situation est en revanche différente lorsque la position de la commune est celle de demanderesse. En effet, il se pose alors une question de principe quant à l'opportunité même de saisir la justice. De l'avis de la Municipalité, ce choix doit demeurer de la compétence du Conseil communal dans les cas d'une certaine importance, soit lorsque la valeur litigieuse est supérieure à CHF 100'000.-.

Préavis n° 07/2016-2017 relatif à la compétence à accorder à la Municipalité d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles. **Accepté**

Au vu des expériences faites au cours des législatures précédentes, la Municipalité a proposé au Conseil communal de renouveler cette compétence financière à hauteur de CHF 300'000.- par an pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles non prévues au budget et ne faisant pas l'objet de préavis. Cette marge de manœuvre est traditionnellement utilisée dans des cas d'interventions urgentes (par exemple sur des bâtiments). En outre, ces dépenses sont généralement validées ensuite par un préavis y relatif.

Prochaines séances du Conseil communal

Sous réserve de modifications ultérieures

Lundi 3 octobre 2016

Préavis relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2017.

Préavis relatif à la validation de l'initiative populaire «pour la pérennité des établissements publics».

Préavis relatif à une demande de crédit d'étude pour la réfection des villas du chemin des Sports.

Lundi 7 novembre 2016 et lundi 19 décembre 2016

Les préavis qui seront déposés pour ces séances ne sont pas encore connus à ce jour.

La salle communale où siège le Conseil communal

Commune

Plan sectoriel de l'aéroport de Genève-Cointrin

Prise de position dans le cadre du développement de l'aéroport de Genève-Cointrin

Dans le cadre de l'établissement d'un Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (ci-après «PSIA») par le canton de Genève, 44 communes des cantons de Genève et de Vaud, dont la commune de Coppet, ainsi que de France voisine, sont intervenues auprès du canton de Genève et de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) afin de faire part de leurs inquiétudes vis-à-vis de cette planification.

Bien que les communes concernées comprennent l'importance de l'aéroport de Genève qui représente un atout majeur dans le maintien et le développement dans l'agglomération de pôles économiques performants et d'organisations internationales dynamiques, elles désirent que des mesures soient prises pour atténuer les effets du développement des infrastructures aéroportuaires, lesquels sont exposés ci-après.

Mobilité

A l'horizon 2030, l'aéroport sera appelé à accueillir 10 mios de passagers supplémentaires et 6'000 nouveaux collaborateurs. Les études menées dans le cadre du PSIA ont démontré que le développement de l'activité de l'aéroport conjugué à la réalisation des projets urbains prévus dans le secteur aura pour effet de saturer la plupart des infrastructures de mobilité existantes. Ce diagnostic nécessitant la mise en place de mesures fortes, le canton de Genève a d'ores et déjà annoncé sa volonté d'améliorer l'offre de transports dans le secteur sud de l'aéroport, ce dernier étant également appelé à renforcer son plan de mobilité. Cette volonté du Conseil d'Etat ne s'accompagne pour l'heure d'aucun détail, ni d'aucun engagement.

Nuisances sonores

A ce jour, les émissions sonores du trafic aérien sont plafonnées à 64,5 dB durant l'entier des heures d'exploitation, soit de 6h à 24h. Les communes précitées ont émis le souhait que le bruit soit plafonné à 59,5 dB de 6h à 7h et de 20h à 24h. Le Conseil d'Etat genevois estime quant à lui qu'il est important de trouver un équilibre des intérêts entre les besoins de l'économie, la santé des riverains et la nécessité de répondre à la crise du logement. Il considère que les mesures ci-devant préconisées par les communes ne permettraient pas à l'aéroport d'assumer son rôle et qu'elles affecteraient le dynamisme économique de l'ensemble de la région. Dès lors, le PSIA ne mentionnera qu'un plafonnement du bruit de 22h à 24h. Par contre, un dispositif de suivi de ce plafonnement sera mis en place, et les communes concernées devraient être associées à cette démarche.

Procédures d'approche

Les communes ont également émis le souhait que les procédures d'approche des avions privilégient les zones non habitées ou peu habitées. Cette question étant de la compétence de la Confédération et n'influençant pas le développement de l'aéroport et sa planification en matière d'aménagement du territoire, elle n'a pas été intégrée au processus PSIA.

Suite de la procédure

Dans le courant de cette année et dans le cadre de sa procédure d'adoption, le PSIA sera soumis pour consultation aux offices fédéraux, aux cantons de Genève et de Vaud, de même qu'à la France. Les communes pourront alors à nouveau faire part de leur opinion, et il est prévu que la population soit informée. C'est alors, sur la base d'une évaluation de l'ensemble des prises de position, que la Confédération statuera sur l'adoption du PSIA.

Source: Municipalité

Compléments d'information:
www.atcr-aig.com

Commune

Apaisement de la traversée du bourg de Coppet

Résultats du sondage adressé à la population

Au printemps de cette année, la population copétane a eu l'opportunité de se prononcer sur les aménagements mis en place sur les principaux axes routiers traversant le bourg.

Elle a également pu faire part de ses souhaits pour l'avenir. Ainsi, 594 personnes ont répondu à cette enquête dont les principaux résultats sont communiqués ci-après.

Que peut-on retenir de cette expérimentation?
Avant tout, il est primordial de souligner une forte volonté des Copétans (71% des avis exprimés) de voir leur bourg apaisé. Toutefois, si la majeure partie des habitants est très favorable sur le principe d'apaisement du bourg, ils questionnent plutôt les moyens déployés pour parvenir à cet objectif. Ces résultats corroborent globalement les opinions déjà exprimées jusqu'alors, à savoir qu'il y a accord sur le fond, mais plus de dissensions sur la forme.

Nous retenons également que pour nos citoyens, l'un des critères clés de l'apaisement consiste en la diminution de la vitesse des voitures tout en garantissant une certaine fluidité du trafic. Dans la mise en œuvre d'un bourg à la fois apaisé et plus fluide, l'artère principale, la route Suisse, joue un rôle stratégique. Beaucoup d'habitants, au vu du statut de liaison primaire qu'est la RC1, ont de la peine à se projeter dans un scénario futur où le bourg pourrait être apaisé à l'aide de solutions d'aménagement qui remettraient fondamentalement en question la nature routière de l'espace.

Concernant la dimension de vitalité, l'expérimentation visait à requalifier tout en maintenant, voire en renforçant, la mise en relation des différentes parties de la commune (gare, lac, bourg). Il ressort de ce sondage le partage du constat d'une faible vitalité du bourg liée principalement à un manque de dispositifs liés aux sociabilités, à l'animation et au séjour. Les résultats démontrent une volonté de changement chez les Copétans qui ne relève pas uniquement du domaine de la mobilité. Ils plébiscitent notamment une augmentation de l'offre commerciale, de restauration, d'animation et de séjour, soit la création de véritables lieux de vie au sein de l'espace public, notamment au centre du bourg et sur le front qui longe le lac.

La thématique du stationnement revient de manière récurrente dans le sondage et apparaît comme l'un des points d'achoppement des futurs projets. Le report du stationnement en surface dans un ouvrage en souterrain ou à défaut un report vers les portes du bourg sont des solutions plébiscitées par les Copétans pour apaiser le bourg tout en garantissant une bonne accessibilité en voiture, selon eux gage du maintien de sa vitalité. La libération des places publiques, en particulier, est perçue comme une opportunité pour disposer de plus de lieux de vie, de rencontres et de sociabilités, tout en embellissant le paysage urbain.

Les avis récoltés relatifs aux installations et plus généralement à la revitalisation du bourg diffèrent fortement au sein de la population. Nous pouvons les regrouper en trois grandes familles, chacune d'entre elles représentant un profil sociodémographique type, à savoir:

- **Les hommes automobilistes:** soit les hommes qui ont indiqué avoir toujours une voiture à disposition et/ou qui se déplacent en voiture.
- **Les femmes avec enfant(s):** soit celles qui habitent seules ou en famille avec des enfants.
- **Les retraités habitant dans des villas individuelles:** soit les 65 ans et plus propriétaires de leur logement.

D'autres profils socio-démographiques (hommes cyclistes, jeunes actifs, habitants du bourg, etc.) existent, bien entendu, contribuant à la diversité des avis émis, mais leur proportion au sein de la population n'est pas assez significative pour justifier une analyse spécifique. Il sera toutefois tenu compte de leur avis au moment de prendre les décisions d'aménagements définitifs qui s'imposeront.

Les hommes automobilistes
Cette première famille constituée d'hommes automobilistes est plutôt défavorable à l'expérimentation sous sa forme actuelle. Bien que majoritairement d'accord avec sa pérennisation, ces personnes considèrent que le bourg doit rester accessible en voiture et souhaitent préserver la possibilité de circuler partout et maintenir le stationnement dans le centre du bourg, notamment à proximité des commerces. Bien qu'ils admettent que le dispositif installé soit globalement bénéfique en termes d'apaisement, ils demeurent, comparativement aux autres catégories, plutôt en défaveur d'un apaisement de principe. Bien qu'ils aient apprécié dans l'ensemble les éléments du dispositif et qu'ils considèrent que ce dernier a eu un effet positif sur la vitalité du bourg, ils sont peu nombreux à se prononcer en faveur des pistes d'apaisement proposées, et préfèrent soutenir des pistes plus classiques, voire les refusent toutes en bloc.

Les femmes avec enfant(s)
Cette deuxième famille composée de femmes avec enfants représente la part de la population la plus favorable aux dispositifs installés et la plus sensible aux thématiques de l'apaisement et de la vitalité. Ce groupe souhaiterait fortement voir apaisé le bourg de manière pérenne mais demeure critique quant aux dispositifs mis en place, et souhaite que les aspects de sécurité soient garantis par les nouveaux dispositifs de cohabitation, de façon à pouvoir faire confiance aux comportements des automobilistes à l'égard de leurs enfants. Elles soutiennent fortement les propositions de réaménagement des places publiques et des fronts longeant le lac, estimant que là se trouvent de belles opportunités de créer des espaces ludiques où leurs enfants pourraient s'épanouir, encourageant par ricochet une fréquentation accrue du bourg pour des activités d'achats ou de loisirs. Au-delà de l'aspect purement fonctionnel de l'apaisement et de ses effets positifs en termes de mobilité, elles voient d'un très bon œil l'implantation de mobilier urbain permettant de renforcer l'attractivité du bourg et de créer de vrais lieux de vie, et souhaitent favoriser sa vitalité à travers des animations qui seraient source de rencontres et de sociabilités.

Les retraités dans des villas individuelles
Cette troisième famille est composée de retraités qui sont propriétaires de leur logement et qui habitent dans des maisons individuelles. Elle représente une part de la population plutôt réticente face aux dispositifs installés. Etant pourtant plutôt en faveur sur le principe à l'apaisement du bourg, les retraités considèrent néanmoins que cet objectif peut être atteint avec des moyens plus classiques et moins coûteux: radars, feux de circulation, giratoires, chicanes, etc. Globalement peu satisfaits de la matérialisation des aménagements testés, ils les jugent peu efficaces, que ce soit en termes d'apaisement ou de vitalité, et trop chers.

Et maintenant?
La volonté de la majorité des citoyens interrogés étant favorable à la mise en place de mesures visant à apaiser la traversée de Coppet et à offrir plus d'espaces publics dévolus aux piétons, la Municipalité se voit confortée dans sa volonté de mettre en place une politique de mise en valeur de tous les espaces publics du bourg, y compris sa traversée routière. Si nous voulons que ces réaménagements des espaces publics soient bien étudiés et que leur réalisation soit de qualité, nous nous devrons d'être patients et de procéder par étapes, tout en trouvant des solutions alternatives pour le stationnement des véhicules.

Dans l'intervalle, la Municipalité a pris la décision d'enlever la quasi-totalité des aménagements provisoires, à l'exception de ceux marquant l'entrée du bourg sur la route Suisse et des places de micro-séjours situées sur la place du Four et sur le trottoir entre cette dernière et les arcades. Parallèlement, des radars pédagogiques seront installés afin que les véhicules conservent une vitesse réduite entre le bourg et ses portes d'entrée. Dans le même but, une ligne de guidage a été marquée sur la chaussée Jura de la route cantonale en direction de Nyon. Enfin, le mobilier urbain conservé dans le bourg sera repeint dans une couleur plus adaptée au patrimoine bâti.

Comme il ressort de ce qui précède, toutes ces adaptations s'inscrivent dans le respect des résultats du sondage effectué, et le coût de leur réalisation est couvert par le crédit initialement accepté par le Conseil communal.

Source: Rapport bfluid

Commune

Répartition des dicastères de la Municipalité pour la législature 2016-2021

La nouvelle Municipalité s'est répartie les dicastères de l'administration de la manière suivante:

M. Gérard Produit, Syndic

Administration générale – finances – aménagement du territoire (instruments de planification) – mobilité – relations extérieures – Conseil régional du district de Nyon.

M. Jean-Claude Trotti, Vice-Syndic

Services industriels – routes, parkings et voirie – espaces publics et espaces verts – bâtiments communaux – gestion des salles – centre sportif des Rojalets – sports – cimetière – port – Arsco SA – Fondation des Toises.

Mme Sabrina Paratore

Petite enfance – écoles – jeunes – bâtiments scolaires – affaires sociales – dons – Arsco SA.

Mme Isabelle Naville

Culture – tourisme – sociétés locales – commerçants et artisans – marchés et police commerciale – manifestations municipales – communication et informations – régie des églises – naturalisations – aînés.

M. Pedro Basabe

Aménagement du territoire (instruments d'affectation) – constructions – police et sécurité – service du feu – protection civile – gestion des déchets – développement durable – Fondation des Toises.

Commune

Cheminement piétonnier

En 2009, un chemin piétonnier avec un revêtement de type graveleux a été réalisé entre le lotissement «Domaine des Perrières» et la gare CFF.

Une haie de charmilles a été plantée du côté des installations CFF afin de séparer le cheminement public des voies CFF en conservant en l'état la clôture trois fils.

A l'utilisation, nous constatons qu'en cas de pluie, de nombreuses flaques d'eau se forment, ce qui rend le cheminement inconfortable. L'éclairage public est insuffisant et mériterait d'être densifié. La haie existante et la clôture trois fils ne garantissent pas un degré de sécurité suffisant pour les usagers et les enfants.

Pour répondre de la meilleure façon aux attentes de la population, la Municipalité étudie actuellement le remplacement des fils de protection longeant les voies par une nouvelle barrière, le rajout de lampes ainsi que le remplacement du tapis graveleux par un revêtement perméable.

Dans l'attente de pouvoir réaliser ces travaux et pour assurer une meilleure sécurité, nous avons installé de manière provisoire et en accord avec les CFF un treillis de barrage en polyéthylène vert.

Source: Service du patrimoine

Commune

Talus de routes

Actuellement, les talus sont parmi les derniers prés de fauche non amendés du Plateau.

Ils jouent donc un rôle important de refuge pour de nombreux végétaux et insectes qui, étant inféodés aux prairies maigres, trouvent de moins en moins d'habitats propices. Cette situation peut évoluer dans le bon sens, notamment par l'application de la nouvelle loi sur l'agriculture qui contraint les exploitations en production intégrée (ce qui concerne actuellement près de 80% des exploitations) à fournir des prestations écologiques sur une partie de leur domaine. Les prés et pâturages extensifs, les jachères florales qui apparaissent çà et là peuvent être repeuplés à partir des talus. Mais ces surfaces agricoles peu exploitées sont souvent fugaces et les talus doivent conserver leur fonction de refuge stable. La répartition des prairies maigres naturelles est très morcelée; les talus de route peuvent aussi servir de relais facilitant les échanges entre stations isolées.

A ce sujet, la commune de Coppet a souscrit à la charte des talus et bords de route avec le soutien de Pro Natura Vaud. Elle s'est engagée à préserver, promouvoir et valoriser la biodiversité des talus et bords de route de haute valeur écologique sur son territoire par un entretien différencié qui consiste à suivre un plan de gestion élaboré conjointement avec Pro Natura Vaud (une à deux fauches par année).

Source: Service du patrimoine

Plus d'informations:
www.pronatura-vd.ch/talus-de-route

Tourisme

Le Grand Tour: nouvel itinéraire pour voyageurs

Suisse Tourisme lance une campagne pour inviter les voyageurs à traverser les plus beaux paysages en proposant plus de 1600 km de balades à travers lacs et montagnes. Intitulée «le Grand Tour», elle consiste à poser des «spots-photo» dans différents endroits considérés comme idylliques et de ramener dans son bagage la photo qu'il ne fallait pas rater! L'objectif de cet itinéraire est d'en faire une des routes de vacances incontournables en Europe. La pose de ces grands cadres rouges a démarré cet été et parmi la trentaine de sites choisis par Suisse Tourisme figure le Bourg de Coppet. Allez donc vous faire photographier derrière le «spots-photo» qui a été posé sur l'esplanade Germaine de Stael au bord du lac et envoyez vos clichés sur les réseaux sociaux!

Isabelle Naville

Plus d'informations:
www.myswitzerland.com

Canton

Ce qui se passe au canton

Suite à l'initiative «Stop à la pénurie de logements» déposée par l'ASLOCA en 2011, le Conseil d'Etat a proposé à fin 2015 un «paquet logement», soit plusieurs modifications de lois issues d'un compromis gauche-droite.

Sous forme de contre-projet à l'initiative, il s'agissait de proposer un projet de loi modifiant la loi sur le logement du 9 septembre 1975 en offrant des outils qui permettraient la construction de logements à loyers abordables tout en assouplissant la loi sur la préservation du parc locatif (LPPL).

Ces deux lois n'ont pas trouvé écho au sein du Grand Conseil. Trop à gauche pour certains, trop à droite pour d'autres, elles ont finalement été renvoyées au Conseil d'Etat en janvier 2016. Après avoir remis l'ouvrage sur le métier, le Conseil d'Etat a présenté en avril 2016 une unique loi intitulée «Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif» (LPPPL). Cette loi est le résultat d'une fusion des deux précédents projets avec quelques adaptations.

Les communes auront dorénavant la possibilité d'introduire des quotas de logements d'utilité publique dans les plans d'affectation. En échange, elles pourront accorder aux promoteurs un bonus pour augmenter leurs droits à bâtir. De plus, elles pourront faire valoir un droit de préemption, ce qui leur permettra de pouvoir acheter en priorité un bien en zone à bâtir à la place d'un acquéreur engagé, tout en payant le prix déjà convenu entre eux. Ces terrains ainsi préemptés pourront permettre aux communes qui se trouvent dans un périmètre compact d'agglomération de construire des logements d'utilité publique.

En ce qui concerne la préservation du parc locatif, la loi prévoit d'obliger le propriétaire d'informer au préalable et par écrit les locataires lorsque des travaux de rénovation ou de transformation sont prévus, afin de permettre à ces derniers de pouvoir faire des observations sur le projet. Une restriction a également été introduite pour limiter les rénovations qui ne sont pas directement nécessaires, ce afin de protéger les locataires de hausses de loyer trop importantes.

Cette loi a été adoptée par le Grand Conseil en date du 10 mai 2016 par 69 voix pour, 58 contre et 7 abstentions. Néanmoins, les mesures qu'elle propose sont considérées comme trop bureaucratiques et pas assez souples par les opposants. Un référendum a été déposé et ainsi, le dernier mot sera donné au peuple vaudois tout prochainement.

Amélie Cherbuin
Députée au Grand Conseil vaudois

Vie locale

POLO : un snack itinérant

Go Food, Swiss quality street food de Polo, vous connaissez?

Si cela ne vous dit rien, je vais vous en dire quelques mots. Polo est un homme qui aime le contact et la bonne chère. Après avoir pratiqué la profession de ramoneur pendant 23 ans, il a pris la décision de changer de cap. Il a ensuite exercé diverses professions. Polo décide, il y a 6 ans, de suivre le cours de cafetiers.

Certificat en poche, il sillonne avec son camion-magasin les routes de nos villes et de nos campagnes. Il y vend son fameux foie gras en cassolette en saison, ses malakoffs, des crêpes et des boissons diverses. Puis il fait la connaissance de Didier Louis, cuisinier et propriétaire du réputé restaurant «La Cantine» à Genève.

Ensemble, ils décident que Polo continuera à parcourir les routes en proposant toujours ses «classiques», mais également 3 plats du jour (viande, poisson ou pâtes), adaptés à la saison et mitonnés par Didier Louis. Son saumon sur lit de lentilles de l'hiver dernier, tout le monde n'en dit que du bien! A noter que tous les plats peuvent être réchauffés par Polo, et consommés sur place, à la buvette du Port ainsi qu'à la Copétane, à condition, bien sûr, d'y consommer une boisson. L'été, la carte se fait plus légère et propose, par exemple, diverses salades, toutes plus gourmandes les unes que les autres.

Polo se déplace avec son camion-magasin lors de fêtes publiques ou privées.

Ce monsieur fort sympathique vous attend au bord du lac à côté de la salle communale par tous les temps selon les horaires ci-dessous qui sont tenus selon son humeur du jour!

Dominique Bertoncini

Réservation pour manifestation:
Tél. 079 382 77 74
polorh@bluewin.ch
Horaires:
lundi-mardi-mercredi-vendredi:
11h30 à 14h
jeudi en hiver: 11h30 à 19h30
jeudi en été: 11h30 à 21h

Vie locale

Casagiu ou l'espace intemporel

Le 11 septembre 2015, Laetitia Perrier-Guigui a réalisé un rêve qui lui trottait dans la tête depuis 10 ans:
Créer un espace qui lui ressemble, chaleureux, un endroit qui sait conjuguer l'art du bien-être chez soi et la sobriété chic. Un lieu où il est difficile de résister d'effleurer des objets créés avec des matériaux nobles comme le bois ou le cuir ou des objets rares, d'inspiration design ou classique.

Cet espace est également le fruit d'une rencontre avec Gisèle Perrin-Brancucci, ancienne propriétaire de la Boutique Cadeaux de Coppet, encore présente tous les lundis. Casagiu, qui vient de la contraction des premières lettres du prénom de ses trois filles, n'a d'ailleurs jamais fermé. La transition de la boutique s'est faite tout en douceur, Gisèle étant là pour expliquer le changement de style de l'arcade à une fidèle clientèle.

De la bougie aux poufs-tabourets en cuir en passant par le canapé outdoor, il y a forcément un objet pour lequel vous aurez un coup de cœur. En ce qui me concerne, il y en a bien plus d'un!

A chaque saison et au gré de ses envies, Laetitia vous entraîne dans son univers entouré d'objets qu'elle a minutieusement sélectionnés, pour toutes les bourses, auprès de ses fournisseurs suisses, danois ou belges, entre autres.

Coach en décoration Laetitia, se fera un plaisir de se déplacer chez vous, afin de vous prodiguer ses conseils et partager son bon goût.

Des événements sont ponctuellement agendés dans sa boutique, tels que l'exposition de toiles d'artistes ou des conférences. Pour vous tenir informés, il vous suffit de vous inscrire à une newsletter en surfant sur le magnifique site internet www.casagiu.com, sur lequel, en un clic, vous pouvez visualiser une sélection des nouveautés.

N'hésitez pas à pousser la porte de ce magnifique espace en mouvement perpétuel où vous serez toujours accueillis avec bienveillance et chaleur.

Dominique Bertoncini

CASAGIU
Grand-Rue 44, Tel. 022 776 59 12
www.casagiu.com
Horaires:
lundi-vendredi: 10h-18h30
samedi: 10h-17h

Notre invité

Nouvelle Planète

Un projet à Madagascar réunit treize femmes de la région dont trois Copétanes.

Un projet humanitaire, une organisation d'entraide internationale au nom de «Nouvelle Planète», treize femmes motivées, une île immense et magnifique, Madagascar, et le tour est joué! Départ: 15 octobre 2016. Il s'agira de se retrousser les manches et de participer activement à un projet de construction de 5 salles de classes primaires réparties dans deux bâtiments et d'un bloc sanitaire. L'école se situe dans un petit village, Ambohitrantoandro, dans la commune rurale d'Analavory, à 120 km à l'ouest de la capitale Antananarivo. Le bâtiment actuel est dans un état de délabrement avancé et doit être rebâti. Les 120 enfants qui fréquentent cette école, trop petite et insalubre, suivent un enseignement avec des horaires en alternance, ce qui n'est de loin pas satisfaisant.

La création d'un nouveau bâtiment est urgente afin d'améliorer cette situation.

Le gros œuvre du chantier sera réalisé par une entreprise locale avec l'aide des autorités et des villageois qui ont fait la demande pour cette nouvelle école auprès de l'ONG malgache la Cicafe, partenaire de Nouvelle Planète.

Les participantes paieront leur voyage, leur hébergement, leurs repas et s'investiront aux travaux sur le chantier.

Sur les treize participantes, sept avaient déjà participé à un projet similaire en 2012. Elles étaient rentrées au pays avec le souvenir de belles expériences humaines partagées avec la population malgache.

Mais avant de prendre son vol cet automne, le groupe a organisé des actions de récoltes de fonds afin de financer en partie ce projet de construction: vide-greniers, concert-repas, brunch, stands de vente (confitures, bricelets, artisanat...). Un formidable esprit d'équipe les anime! L'objectif qu'elles se sont fixé est d'arriver à la somme de 20000 francs, la moitié du coût de l'école, qui n'est aujourd'hui pas encore atteint.

Catherine Manoury

Si jamais vous avez envie de soutenir ce beau projet et de rajouter votre brique à cette école malgache:
CCP 18-5792-6
IBAN CH12 0900 0000 1800 5792 6,
en mentionnant «Madalacôte»

Communiqué de presse

Projet de Piscine-patinoire des Rojalets à Coppet

La procédure de recours au projet de Piscine-patinoire des Rojalets à Coppet a abouti en faveur des opposants. Il est toutefois important de noter que le projet en lui-même et son caractère d'intérêt public n'ont jamais été remis en cause, ni dans sa finalité ni dans sa conception. En effet, les arguments invoqués par les opposants contre le projet ou sa planification n'ont pas été retenus par le Tribunal Cantonal. Le Tribunal a par contre estimé nécessaire qu'une étude acoustique complète soit fournie avec l'ensemble des documents de demande d'autorisation de construire, afin de permettre à l'autorité compétente d'avoir une vision globale de la situation. Selon le Tribunal, cette étude pourrait permettre à Coppet, le cas échéant, d'accorder un allègement des normes de bruit, vu le caractère d'intérêt public manifeste de cet important projet. Cette étude n'avait pas été demandée au moment de la mise à l'enquête, raison pour laquelle ARSCO SA ne l'avait pas faite établir. Les démarches sont actuellement en cours pour la réalisation de celle-ci par un spécialiste reconnu afin de pouvoir déposer une nouvelle mise à l'enquête dans l es plus brefs délais.

Le Maître d'ouvrage ARSCO SA qui regroupe les 9 communes de Terre Sainte reste convaincu de l'utilité et de la finalité de ce beau projet largement soutenu et attendu par la population.

Pour suivre l'évolution du projet allez sur le site www.terresainte.ch

Brèves

Visite ministérielle
Notre buvette du port est connue bien au-delà de la frontière. Preuve en est la visite du Ministre des Affaires étrangères français, M. Jean-Marc Ayrault qui s'est offert une petite pause au bord de notre lac!

Sortie des aînés
La municipale responsable avait choisi à dessein la date du 1er juin pour fêter avec les aînés son entrée dans le club des seniors! Le matin, départ pour le Zoo de la Garenne que la commune soutient. Rouvert après des mois de travaux, chacun a pu admirer les nouvelles installations et les nombreux animaux qu'elles abritent. Départ ensuite au restaurant du lac de Bret pour une halte buffet et gâteau d'anniversaire spécialement fait par le cuisinier-chef. L'accueil fut chaleureux et nous remercions encore l'équipe en place qui nous a offert ce moment magique. Le top de cette journée fut sans conteste la visite du Musée Chaplin à Corsier-sur-Vevey. Quelle émotion de se retrouver dans la maison qu'habitait ce grand artiste de génie! Chapeau, Charlot, grâce à toi, nous avons vécu un moment que nous ne sommes pas près d'oublier et que certainement beaucoup d'autres voudront également partager en venant te rendre visite.

Remise de commerce
M. Pozza qui tenait depuis quelques années la boulangerie des Arcades a décidé de remettre son commerce. Le 22 août, le nouvel exploitant a ouvert sa boulangerie. Il s'agit de M. Cocaj, qui tient déjà l'épicerie de Tannay, et nous souhaitons à ce dernier tous nos vœux de réussite.

Marché de Noël

Cette année, l'Association des commerçants a décidé de s'unir avec les responsables du Marché de Noël au château pour proposer à la population un événement plus important que la nocturne habituellement organisée à mi-décembre. En effet, du 30.11 au 4.12, une centaine d'exposants se répartiront entre le château et le Bourg, en passant par la rue du Greny, la rue du Perron et les Arcades pour vous proposer une vraie fête qui sans aucun doute attirera un nombreux public.
Un tout ménage sera distribué à cet effet dans le courant novembre.

Agenda

septembre-décembre 2016

Mémento

Septembre

Mardi 6
- Conférence «L'orage perpétuel» par François Rosset, château de Coppet, 20h00

Jeudi 22
- Visite extraordinaire au château de Coppet, 18h30-19h20

Vendredi 30
- Spectacle «Guignol», salle communale, 16h30

Octobre

Dimanche 2
- Concert «Soirée Chopin», château de Coppet, 17h00

Mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7
- «Abracadabrunch», théâtre de Terre Sainte, 20h30

Vendredi 7
- Concert de Morten Gunnar Larsen, caves du Château, 20h30

Samedi 22
- Visite extraordinaire au château de Coppet, 18h30-19h20

Samedi 29
- Concert classique, salle communale, 20h00

Dimanche 30
- Concert «La musique baroque italienne», château de Coppet, 17h00

Novembre

Mardi 8
- Conférence «Il bel paese», guide de voyage, ou l'histoire d'une femme, Michel Delon, château de Coppet, 20h00

Mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11
- «Mon Pote est une femme comme les autres», théâtre de Terre Sainte, 20h30

Novembre (suite)

Mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11, samedi 12, dimanche 13, lundi 14
- Troc de l'association SOS Familles La Côte, salle communale

Vendredi 18
- Concert de Sydney Ellis, caves du Château, 20h30

Mercredi 23, jeudi 24, vendredi 25
- «Les virtuoses», théâtre de Terre Sainte, 20h30

Vendredi 25
- Audition publique des élèves de l'Ecole de Musique de Terre Sainte, salle communale, 19h00

Dimanche 27
- Concert de l'Avent, temple de Coppet, 17h00

Mercredi 30
- Marché de Noël, bourg et château de Coppet

Décembre

Jeudi 1er, vendredi 2, samedi 3, dimanche 4
- Marché de Noël, bourg et château de Coppet

Dimanche 11
- Loto organisé par l'Union des Sociétés Locales de Coppet, salle communale, dès 13h00

Mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16
- «Coiffure & confidences», théâtre de Terre Sainte, 20h30

Dimanche 18
- Loto organisé par l'Union des Sociétés Locales de Coppet, salle communale, dès 13h00

Samedi 31
- Aubade de l'Harmonie de Terre sainte, place du Four, 11h00

RAPPEL IMPORTANT

Ne manquez pas de nous faire part de vos événements en faisant parvenir suffisamment tôt toutes informations utiles accompagnées de photographies/logos à l'administration communale.

Pour de plus amples informations sur ces événements, veuillez consulter le site internet de la commune de Coppet, www.coppet.ch

La pensée du trimestre

«Tout le monde a une montre, mais personne n'a jamais le temps!» *(proverbe africain)*

Décès

M. Risch Paul Henri, le 12 juillet

Hommage

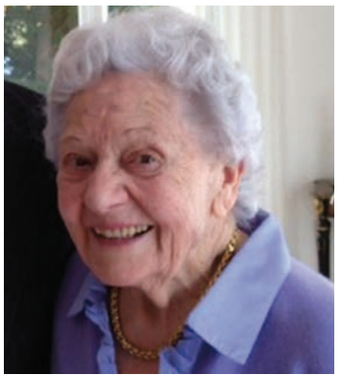

Elle était pétillante, le regard plein de malice, d'une élégance digne de Buckingham, elle était tout simplement belle!

Dotée d'une intelligence hors du commun et d'un humour «so british», Winifred Elderfield était la doyenne de Coppet. Sa dernière surprise? Alors qu'elle coulait une retraite bien active entre lecture, bridge et escapades gastronomiques, elle nous a subitement quittés le 17 juillet dernier à l'âge de 97 ans. Une cérémonie dans l'intimité s'est tenue le 28 juillet au cimetière de Coppet.

Les autorités communales garderont de Mme Elderfield le souvenir impérissable d'une personnalité forte, très attachée au bourg de Coppet. Nos pensées s'adressent à ses proches dont nous partageons la peine.

La Municipalité

Impressum

Editeur: Commune de Coppet
Responsable: Isabelle Naville
Rédaction: Dominique Bertoncini, Amélie Cherbuin
Correction: Martin Steib
Conception et mise en page: Publium SA – Thomas Marchand
Tirage: 1'700 ex.
Contact: Commune de Coppet – Grand-Rue 65 – 1296 Coppet
E-mail: administration@coppet.ch
Site web: www.coppet.ch

n° 25 – septembre 2016
Imprimé sur un papier recyclé

FSC www.fsc.org RECYCLÉ Papier fait à partir de matériaux recyclés FSC® C103623